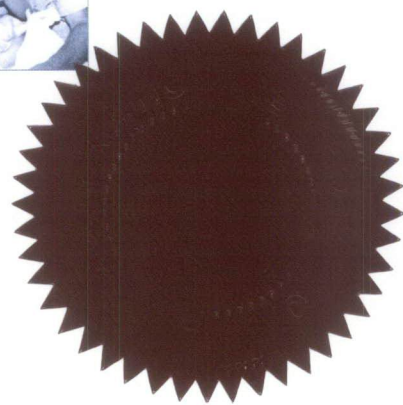




ORDRE DES
SAGES-FEMMES
DU QUÉBEC

ASSEMBLÉE NATIONALE

n° 99-20060328



rapport annuel
2004-2005

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, septembre 2005

Me Gaétan Lemoyne, président
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente
Raymonde Gagnon sf

Montréal, septembre 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La Présidente
Raymonde Gagnon sf

Québec, septembre 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles

Yvon Marcoux

MISSION, VISION, VALEURS

MISSION **Assurer la protection du public**, en établissant la compétence des sages-femmes lors de leur admission à la pratique; en s'assurant du maintien de la compétence des sages-femmes via la formation continue et l'information; en assumant régulièrement une inspection professionnelle des sages-femmes; en voyant au respect des obligations déontologiques et réglementaires; en traitant équitablement les plaintes formulées contre les sages-femmes.

Offrir un environnement favorable au développement professionnel de la sage-femme au Québec, en prenant position dans les débats touchant la santé, la périnatalité, l'organisation des soins de santé et du système professionnel; en informant la population sur les sujets touchant la naissance et la périnatalité.

VISION **La sage-femme : la professionnelle de la maternité.** La sage-femme est la première professionnelle à qui s'adressera la femme lorsqu'elle deviendra enceinte ou désirera s'informer sur la grossesse; elle est la première intervenante dont l'expertise et la compétence la désignent comme la professionnelle du suivi complet de la maternité, lorsque tout se déroule normalement.

VALEURS **Le respect, la responsabilité et l'imputabilité, l'intégrité et l'équité** sont les valeurs qui guident et mobilisent l'Ordre des sages-femmes du Québec, dans la réalisation de sa mission et de ses orientations.

Le respect : L'OSFQ travaille dans le respect de la diversité d'opinion et le respect de la différence.

La responsabilité et l'imputabilité : L'OSFQ s'acquitte des obligations qui lui sont confiées en vertu du Code des professions, principalement en assurant l'encadrement de ses membres, et rend compte aux différentes instances de ses activités, dans une perspective à court, moyen et long terme.

L'intégrité : Par le code de déontologie, l'OSFQ définit les exigences pour que l'éthique soit omniprésente au sein des relations tant de la sage-femme avec la femme, que de la sage-femme avec ses pairs et les autres membres de la société.

L'équité : L'OSFQ fait preuve de vigilance pour traiter ses membres avec justice.

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	1
Mission, Vision, Valeurs	2
Membres du Bureau et permanence.....	4
Rapport de la Présidente Directrice générale.....	5
Rapport de la Secrétaire	9
Informations relatives aux permis 2004-2005	9
Conseil consultatif	10
Rapport des activités du Bureau	11
Comité d'inspection professionnelle	13
Bureau de la Syndique.....	15
Comité de révision	16
Comité de discipline	17
Affaires légales	18
Comité d'admission à l'exercice	19
Comité provisoire de la formation des sages-femmes	20
Comité de la formation continue	21
Comité d'étude et d'enquête sur les mortalités et morbidités périnatales.....	22
Représentation des membres sur différents comités	23
Rapport des vérificateurs : les états financiers au 31 mars 2005	24
Annexe : Philosophie de la pratique sage-femme	33

MEMBRES DU BUREAU ET PERMANENCE

Administratrices

Présidente	Raymonde Gagnon sf
Vice-présidente	Dominique Porret sf
Secrétaire	Christiane Léonard sf
Trésorière	Charlotte Landry sf

Administratrices	Françoise Dufresne sf
	Mina Tulugak sf (jusqu'au 25 juin 2004)
	Marie-Ève St-Laurent sf (à partir du 26 juillet 2004)

Administratrices nommées par l'Office des professions du Québec

Jeanne Harnois-Frigon
Élisabeth Normandeau

Permanence

Présidente Directrice générale	Raymonde Gagnon sf
Adjointe administrative	Anick Lemieux (jusqu'en décembre 2004)
Secrétaire	Ginette Nadon (à partir d'octobre 2004)
Chargée d'Affaires professionnelles	Sandra Demontigny sf

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE



Le rapport annuel constitue une excellente occasion de faire le bilan des différents dossiers et des actions entreprises par l'Ordre au cours de la dernière année, et ce, en vertu de sa mission d'assurer la protection du public et le développement professionnel des sages-femmes. C'est donc avec grand plaisir que je vous livre ce rapport de l'année 2004-2005.

Une année riche en actions et en avancées

Les principales actions qui ont été accomplies par l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) au cours de la dernière année découlent des priorités stratégiques définies par le Bureau au début de l'exercice 2004-2005.

Admission

L'Ordre a reconduit le processus d'évaluation prévu afin de permettre aux candidates formées à l'étranger et désireuses d'exercer la profession de sage-femme au Québec d'être admises au sein de l'OSFQ.

Des travaux ont également été menés afin d'élaborer un projet de *Règlement sur les équivalences de diplômes et de formation*. Ce règlement viendra remplacer le *Règlement sur les critères généraux de compétence et de formation* en vigueur depuis les projets-pilotes.

Développement de la pratique sage-femme

Le développement de la pratique sage-femme étant une des priorités de l'Ordre en 2004-2005, l'Ordre a travaillé ardemment à sensibiliser les décideurs envers la demande de services de sages-femmes face aux besoins exprimés dans les différentes régions du Québec, dont les Laurentides, la Montérégie, le Plateau-Mont-Royal, Shawinigan et Québec.

Dans le contexte actuel de rationalisation des services en santé entreprise par le gouvernement, les sages-femmes sont prêtes à mettre leur expertise au profit des familles du Québec. L'Ordre considère qu'il est essentiel que les femmes du Québec puissent avoir accès aux services des sages-femmes. La demande est grandissante et les listes d'attentes s'allongent. À titre d'exemple, à Montréal, pour chaque femme admise en Maison de naissance deux femmes sont refusées faute de place.

➤ Accouchement à domicile

Une autre demande des femmes sur laquelle l'Ordre a travaillé sans relâche est la possibilité d'accoucher à domicile. En mai 2004, après de nombreuses années d'attente, de travaux et de représentations, le *Règlement sur les normes de pratique et les conditions d'exercice lors des accouchements à domicile* a enfin été adopté. Toutefois, malgré ce règlement, l'assurance professionnelle ne couvrait pas le domicile comme lieu de pratique. Cette situation a rendu pendant quelques mois ce règlement non applicable. L'OSFQ a alors travaillé de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin d'évaluer les différentes possibilités et de s'assurer d'une solution rapide dans ce dossier. En mars 2005, une entente est intervenue entre le MSSS et une compagnie d'assurances permettant aux femmes et aux familles québécoises de choisir le domicile pour la naissance de leur enfant. C'est donc à partir d'avril 2005, que les sages-femmes ont pu pratiquer les accouchements à domicile.

➤ **Ententes pour les accouchements en centre hospitalier**

En mars 2005, une deuxième entente avec un deuxième centre hospitalier a été conclue permettant aux sages-femmes d'exercer en milieu hospitalier. Le Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral exploitant la Maison de naissance Mimosa et le Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Lévis consolidaient la pratique et les services sages-femmes en milieu hospitalier, et répondait par la même occasion à un besoin exprimé par les femmes sur le choix du lieu de naissance de leur enfant.

L'OSFQ apporte son soutien aux sages-femmes pour le développement de telles ententes dans les autres régions du Québec.

Représentations auprès du gouvernement

L'Ordre s'est impliqué à plusieurs niveaux pour le développement de la profession et de la pratique sage-femme. Il a fait des représentations en fonction des différents dossiers à traiter.

Un des volets de son activité s'est fait autour du dépôt en décembre 2003, de la *Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux*. Cette loi, qui constituait une prémisses au projet de loi 83, la *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*, a apporté de nombreuses modifications dans l'organisation structurelle des services de santé au Québec. Cette nouvelle loi proposait de grands changements touchant directement les services de sages-femmes. Ainsi, avec la fusion d'établissements initiée par la loi 25, et le projet de loi 83, qui sera adopté au cours de 2005, les Conseils sages-femmes (CSF) ne disposaient plus de représentante au sein du conseil d'administration de leurs établissements, nommés instances locales puis Centres de santé et de services sociaux (CSSS).

L'OSFQ est resté vigilant et a fait part de ses positions au ministère de la Santé et des Services sociaux. Il a présenté un mémoire à la Commission des affaires sociales en février 2005 sur le projet de loi 83.

L'OSFQ a également proposé au Ministère la création d'un comité de travail regroupant des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), le Regroupement Les sages-femmes du Québec (RSFQ) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) pour étudier le développement de la profession, l'accessibilité aux services en concordance avec la disponibilité des nouvelles et futures diplômées.

De plus, l'OSFQ collabore activement aux travaux entourant la révision de la *Politique de périnatalité*.

Réglementation

En mai 2004, le gouvernement adoptait deux règlements importants pour la pratique sage-femme : le *Règlement sur l'accouchement à domicile* et le *Règlement sur les cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin*. Ces décisions gouvernementales sont venues couronner le travail et les efforts constants de l'OSFQ au cours des cinq dernières années.

Les autres projets attendus dans ce domaine sont maintenant les règlements sur la *Liste sur les examens et analyses pouvant être prescrits, effectués ou interprétés par les sages-femmes* de même que la *Liste des médicaments que les sages-femmes peuvent prescrire et administrer*. En effet, après avoir accompli plusieurs séances de travail avec le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des pharmaciens du Québec, le Bureau a approuvé ces listes et les a soumis à l'Office des professions du Québec (OPQ) pour adoption.

Soutien à nos membres dans leur pratique

Un autre volet des activités de l'OSFQ porte sur les communications avec ses membres. L'année 2004-2005 a été une année féconde pour l'avancement de la pratique. Le développement de la pratique et l'application des nouveaux règlements ont conduit l'OSFQ à informer plus activement les membres de la profession afin de les soutenir dans leur application. À cet effet, l'OSFQ a émis des communiqués avisant les membres des récentes actions et des décisions touchant leur pratique. Des documents d'accompagnement pour l'application du *Règlement sur l'accouchement à domicile* ont été transmis ainsi que des documents de références pour le suivi des femmes voulant vivre un accouchement vaginal après césarienne (AVAC). Des formations ont également été organisées sur ces différents sujets et un atelier sur le *Règlement sur les cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin* a été offert lors de la dernière assemblée générale.

La tournée régionale fait partie des activités de communication avec les membres que l'Ordre développe. En tant que présidente de l'Ordre, j'ai eu le privilège de rencontrer les membres dans chacune des régions où elles exercent au cours du printemps 2004. Ces rencontres sont toujours un excellent moyen d'entendre les préoccupations de chacune et d'échanger sur les différentes réalités vécues dans leur milieu. Cette tournée s'est faite avec une responsable du Comité des normes de pratique pour s'assurer de bien faire connaître les normes de pratique professionnelles adoptées par l'OSFQ.

Enfin, l'Ordre a également entrepris une démarche avec le MSSS pour l'élaboration d'une banque de données statistiques.

Concertation avec les autres Collèges de sages-femmes au Canada

L'OSFQ a travaillé en collaboration avec les Collèges de sages-femmes des différentes provinces canadiennes. Cette collaboration a pour but d'étudier la faisabilité d'un examen pancanadien, de mettre en commun les énergies pour l'avancement de dossiers communs et de revoir l'entente de réciprocité.

Vie organisationnelle : gestion et appui

L'année a été marquée par de nombreux changements à l'interne. L'adjointe administrative nous a quittées. Son remplacement a été assuré par une secrétaire. Le Bureau a également décidé d'ouvrir un poste de chargée d'affaires professionnelles. La chargée d'affaires professionnelles s'est jointe à l'équipe en septembre 2004. Au cours de l'année 2004-2005, l'Ordre a revu l'infrastructure organisationnelle, tant pour les ressources humaines que matérielles et informationnelles. Après une période de transition, l'Ordre est en mesure de prendre un nouvel élan.

Le Bureau a également profité de cette occasion pour revoir ses modes de fonctionnement afin d'optimiser son efficacité.

Au cours de l'exercice, en tant que présidente directrice générale, j'ai déposé au Bureau une politique sur les conflits d'intérêt pour étude et adoption.

Site Internet

Le site Internet de l'OSFQ est maintenant opérationnel. Les membres et le public y ont accès à l'adresse suivante : www.osfq.org. Cela constitue un excellent moyen de communication et de

partage d'informations, tant pour la population que pour les membres. L'OSFQ travaille actuellement à compléter certaines sections pour en faciliter l'usage.

5^e anniversaire

Le 24 septembre 2004 marquait le cinquième anniversaire de la création de l'Ordre des sages-femmes du Québec. L'OSFQ a donc célébré cet événement avec les représentants des différentes instances du milieu professionnel.

Première récipiendaire du prix du CIQ

Le Bureau a nommé madame Gertrude Lavoie à titre de sage-femme récipiendaire du prix du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) lors de la dernière assemblée générale, en reconnaissance pour sa contribution au développement de la profession. Mme Lavoie était la première récipiendaire du prix pour l'OSFQ.

Hommage à nos membres dans les différents comités

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel que chaque membre des comités accomplit au sein de nos différents comités.

Au terme de ces cinq années, nous pouvons être fières de notre ordre professionnel et c'est grâce à chacune d'entre vous que nous sommes parvenues à relever cet incroyable défi. Il faut en effet du courage et beaucoup de rigueur pour passer du mode militant, qui revendique ses droits pour une reconnaissance de son travail et de sa pratique, au mode régulateur d'un ordre professionnel, qui accorde des droits, mais qui implique également la lourde responsabilité d'encadrer la pratique et de protéger le public.

Raymonde Gagnon sf
Présidente Directrice générale

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Mandat

La Secrétaire assume les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions et les règlements applicables de l'Ordre.

La Secrétaire est notamment responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification des séances régulières, extraordinaires du Bureau et de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau et de l'Assemblée générale. Elle assure la transmission de tous les règlements en vigueur adoptés par le Bureau aux membres de l'Ordre. Elle organise et surveille le bon déroulement des élections des administratrices et de la présidente de l'Ordre. Enfin, elle assure un soutien administratif aux activités du Conseil consultatif. Elle veille à la confection et à la conservation des procès-verbaux, des avis et des recommandations du Conseil. Elle convoque, sur demande, les réunions des membres du Conseil.

Informations relatives aux permis 2004-2005

Nombre de permis au 31 mars 2005	101
➤ incluant 9 permis restrictifs	7
Nombre de permis émis en cours d'année 2004-2005	8
➤ représentant les sept (7) diplômées de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	6
Autorisations spéciales délivrées selon l'article 33 du Code des professions	60
Nombre de réinscriptions au 1 ^{er} avril 2004	9
Radiation pour non-paiement de la cotisation	21
Nombre de membres s'étant inscrites en cours d'année	
Nombre total de membres inscrites au 31 mars 2005	81

Répartition des membres selon les régions administratives

01 : Bas Saint-Laurent	4
02 : Saguenay – Lac Saint-Jean	0
03 : Québec	1
04 : Mauricie et Centre-du-Québec	8
05 : Estrie	8
06 : Montréal	25
07 : Outaouais	8
08 : Abitibi-Témiscamingue	0
09 : Côte-Nord	0
10 : Nord-du-Québec	0
11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
12 : Chaudière-Appalaches	12
13 : Laval	0
14 : Lanaudière	0
15 : Laurentides	0
16 : Montérégie	0
17 : Nunavik	15
Nombre total de membres actives au cours de l'année	81

Cotisations pour l'exercice 2004-2005

La cotisation régulière pour l'année 2004-2005 était de 1 450 \$. À cela s'ajoute la cotisation obligatoire pour le financement de l'Office des professions du Québec, plus la TPS et la TVQ, pour un total de 1 691,16 \$. La cotisation des nouvelles diplômées de l'UQTR a été fixée à 60 % du montant de la cotisation régulière pour les deux premières années d'inscription au Tableau.

Le versement de la cotisation est fixé au début de l'exercice financier, soit le 1^{er} avril de chaque année. Toutefois, les membres peuvent opter pour un paiement en deux ou quatre versements, à date fixe, soit le 1^{er} avril, le 1^{er} juin, le 1^{er} août et le 1^{er} octobre.

Secrétaire

Christiane Léonard sf, exercice 2004-2005

Marie-Ève St-Laurent sf, depuis le 17 juin 2005

Conseil consultatif

Mandat

Le Conseil consultatif a pour mandat de donner au Bureau des avis et des recommandations concernant les projets de règlements de l'Ordre, avant qu'il ne les adopte, ainsi que sur toute autre question concernant la profession de sage-femme que le Bureau juge opportun de soumettre.

Le Conseil consultatif doit également, par l'intermédiaire du Bureau, donner des avis et des recommandations au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles ou à l'Office des professions du Québec sur toute question que ceux-ci jugent opportun de soumettre au Conseil concernant la profession sage-femme. En novembre 2004, le gouvernement a renouvelé le mandat des membres pour quatre ans et procédé à la nomination des six (6) membres.

Membres

Marlène Boily infirmière, présidente
Johanne Gagnon sage-femme
Sylvie Berthiaume médecin
Diane Francoeur médecin
Gilles Allard pharmacien

Martine Bégin, représentante du public (jusqu'en novembre 2004)
Mireille Bouffard, représentante du public (à partir de novembre 2004)

Activités

Les règlements adoptés en cours d'année ayant déjà fait l'objet de consultations par le Conseil consultatif, il n'y a pas eu de réunion durant l'exercice 2004-2005.

Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'exercice 2004-2005, tout en s'acquittant des différentes responsabilités qui lui sont imparties en vertu du Code des professions et de la *Loi sur les sages-femmes* ainsi que des règlements qui en découlent, le Bureau a tenu au cours de son 6^e mandat 24 réunions, dont 15 réunions extraordinaires et 9 séances régulières. Il a adopté plusieurs résolutions dont voici les principales.

Résolution d'ordre administratif

Nommé des membres sur les comités statutaires et renouvelé les mandats
Radié neuf (9) sages-femmes pour non-paiement de la cotisation
Autorisé la rédaction d'une politique sur la formation continue
Accordé le poste de chargée d'affaires professionnelles et fixé les conditions du contrat
Nommé une nouvelle administratrice au Bureau
Émis sept (7) permis
Émis quatre (4) autorisations spéciales
Adopté la date du 24 septembre 2004, l'ordre du jour et le lieu pour la tenue de l'Assemblée générale annuelle (AGA)
Adopté le texte de l'assermentation des nouvelles sages-femmes
Mandaté un comité pour étudier la pertinence de déménager les bureaux de l'OSFQ
Nommé des évaluateurs de stage à la maison de naissance Côte-des-Neiges

Résolution d'ordre financier

Retenu les services de CAM Internet pour la construction du site Internet de l'OSFQ
Évalué les coûts de traduction des normes de pratique et de la philosophie des sages-femmes.
Adopté les conditions pour la rémunération de la présidente directrice générale et pour la permanence
Fixé la cotisation à 1 450\$ pour l'exercice 2005-2006 pour approbation à l'AGA
Approuvé les états financiers 2003-2004 tels que présentés par la firme Rochon, Legault CA
Recommandé la firme Rochon, Legault CA, pour approbation à l'AGA comme vérificateurs externes pour l'exercice 2004-2005.
Décidé de la cotisation des nouvelles diplômées de l'UQTR

Résolution d'ordre professionnel

Autorisé la création d'un comité de développement de la pratique sage-femme composé de 3 à 5 membres, dont une usagère.
Délégué la présidente au Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ) et désigné la vice-présidente comme substitut
Nommé une sage-femme pour le prix mérite du CIQ
Accepté le rapport du comité d'équivalence de diplôme et de formation
Décidé de supporter la pratique des membres quant au suivi des femmes qui ont eu une césarienne
Mandaté la Syndique pour effectuer quatre (4) enquêtes à partir de faits rapportés concernant une présumée pratique illégale
Mandaté la Syndique pour effectuer une (1) enquête à partir de faits rapportés par un médecin
Recommandé la tenue d'examens d'entrée à la profession et établi un contrat à cette fin avec le CESSUL
Mandaté le comité de formation continue pour organiser une formation sur l'accouchement vaginal après césarienne (AVAC) et assurer la mise à jour régulière du dossier
Adopté le programme d'inspection professionnelle
Approuvé le projet *Liste des examens et analyses que les sages-femmes peuvent prescrire, effectuer ou interpréter*

Approuvé la *Liste des médicaments que les sages-femmes peuvent prescrire et administrer*
Accepté le document *Compétences canadiennes pour les sages-femmes*

Nominations

Madame Gertrude Lavoie sf pour le prix mérite du CIQ
Madame Marie-Ève St-Laurent sf comme administratrice au Bureau
Madame Sandra Demontigny sf au poste de chargée d'affaires professionnelles
Madame Lise Gagnon sf membre du Comité provisoire de la formation des sages-femmes
Mesdames Christiane Léonard sf, Lucie Hamelin sf, Céline Lemay sf, Johanne Gagnon sf, et Catherine Chouinard à titre d'usagère, membres du Comité de développement de la pratique sage-femme
Madame Morag Campbell sf membre du Comité d'inspection professionnelle
Mesdames Carole Arès sf, Isabelle Gascon sf, Anne Piltan sf et Christine Roy sf, comme inspectrices au Comité d'inspection professionnelle
Mesdames Johanne Gagnon sf et Mme Isabelle Gascon sf membres du Comité d'étude et d'enquête sur la mortalité et la morbidité périnatales
Mesdames Margaret Moise sf, Lucie Hamelin sf, Céline Lemay sf et Zaza Meskine sf membres du Comité d'admission
Madame Marleen Dehertog sf, comme personne veillant aux communications entre l'OSFQ et le Collège des médecins
Mesdames Christiane Léonard sf, Françoise Dufresne sf et Élisabeth Normandeau, membres du comité d'évaluation de la directrice générale
Mesdames Charlotte Landry sf, Christiane Léonard sf et Françoise Dufresne sf pour étudier la pertinence de déménager les bureaux de l'OSFQ
Mesdames Micheline Leduc sf, Isabelle Gascon sf comme évaluatrices de stage et Mme Marleen Dehertog sf comme substitut

Marie-Ève St-Laurent sf
Secrétaire

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mandat

Le mandat du Comité d'inspection professionnelle (CIP) consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres. La surveillance générale s'accomplit à travers un programme de visites régulières qui visent à favoriser le développement des compétences professionnelles.

Le CIP assure également une surveillance en procédant à des enquêtes particulières sur la compétence professionnelle d'une membre. Ces enquêtes font suite à une demande du Bureau ou se font à l'initiative du Comité.

Membres du Comité

Élisabeth Drévès sf, présidente
Céline Dufour sf, secrétaire
Morag Campbell sf
Thérèse Legault sf

Inspectrices

Nommées par résolution le 25 février 2005
Isabelle Gascon sf
Anne Piltan sf
Christine Roy sf
Carole Arès sf

Activités

Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, le CIP s'est réuni 5 fois pour assurer le suivi du programme de visites régulières, étudier le cahier d'auto-évaluation et les normes de pratique.

Le calendrier de visites comportait huit (8) visites régulières qui ont toutes été effectuées. Il s'agit:

- 2 sages-femmes de la Maison de naissance Côte-des-Neiges, à Montréal
- 2 sages-femmes de la Maison de naissance Lac St Louis, à Montréal
- 2 sages-femmes de la Maison de naissance Mimosa, à Saint-Romuald, dans la région de Québec
- 2 sages-femmes du Centre de maternité de l'Estrie, à Sherbrooke

Par ailleurs, le CIP a demandé à chaque Maison de naissance la mise à jour des politiques et procédures concernant les déchets biomédicaux.

En raison de la situation particulière du Grand Nord et des besoins particuliers de la pratique des sages-femmes de cette région, le CIP a préparé un dossier structuré pour les visites régulières dans le Grand Nord. Il a organisé une visite exploratrice préalable à la visite régulière prévue au printemps 2005.

Durant l'année, le CIP s'est penché sur la mise en place de plusieurs dossiers. Ainsi, le CIP a rédigé un nouveau cahier d'autoévaluation à partir des normes de pratique, en vigueur depuis mai 2003. Il a également réexaminé la grille d'évaluation des visites régulières.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité d'inspection professionnel (CIP) a rencontré le Bureau pour proposer son programme d'inspection, discuter du suivi des normes de pratique auprès des membres et soumettre le dossier de la visite exploratrice dans le Grand Nord.

Le CIP a rencontré la responsable du comité de formation continue pour organiser une formation sur la tenue de dossiers. Cette demande faisait suite aux recommandations émises aux Conseils des sages-femmes (CSF) des Maisons de naissance, dans le cadre des visites régulières.

Le CIP a également rencontré le Bureau de la Syndique afin d'harmoniser et de coordonner le travail des deux instances.

Une membre du CIP a participé à une formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Élisabeth Drévès sf
Présidente du comité

BUREAU DE LA SYNDIQUE

Mandat

Donnant suite à une information à l'effet qu'une professionnelle a commis une infraction aux dispositions du Code des professions ou à la *Loi sur les sages-femmes* et ses règlements, la Syndique fait enquête conformément à l'article 122 du Code des professions. De sa propre initiative ou à la demande du Bureau de l'Ordre, la Syndique porte toute plainte qui paraît justifiée contre une sage-femme devant le Comité de discipline, conformément à l'article 128 du Code des professions. Par règlement, elle procède à la conciliation ou à l'arbitrage des comptes.

Syndique	Micheline Leduc sf
Syndique adjointe	Jeen Kirwen sf

Activités

Durant l'exercice 2004-2005, la Syndique a reçu des appels téléphoniques et des demandes de divers professionnels et du public.

Demandes d'enquête

Demandes d'enquête déposées en 2004-2005	5
Demandes d'enquête en cours	1
Dossiers fermés	4
Plainte portée devant le comité de discipline	0

Conciliation et arbitrage

Différend soumis à la conciliation	0
Plainte portée devant le comité de discipline	0
Demande d'enquête	0

Micheline Leduc sf
Syndique

COMITÉ DE RÉVISION

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé à la Syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la Syndique de ne pas porter plainte contre une membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Membres

Le Comité de révision est formé de trois personnes dont deux (2) membres nommées par le Bureau et d'une représentante du public choisie parmi les administratrices nommées par l'Office des professions, en vertu de l'article 78 du Code des professions.

Une troisième sage-femme est nommée par le Bureau pour faire partie du Comité de révision afin d'en assurer diligemment le bon fonctionnement advenant tout empêchement ou incapacité d'agir de l'une ou l'autre des sages-femmes nommées.

Martine Lemay sf
Marie-Andrée Martineau sf
Marleen Dehertog sf

Huguette Picard, représentante du public

Activités

Au cours de l'exercice 2004-2005, aucune demande ni requête n'a été déposée au Comité de révision. En conséquence, le comité n'a pas donné d'avis concernant une décision de la Syndique.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Mandat

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre une professionnelle pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au Code des professions. Les membres du Comité sont nommés par le Bureau.

Membres

Mejda Shaeik sf, secrétaire
Kerstin Martin sf, administratrice

Membre nommé par l'Office des professions

Me Jean-Jacques Gagnon, Président

Activités

Le Comité de discipline n'a été saisi d'aucune plainte au cours de l'exercice 2004-2005. Durant l'exercice, les membres ont participé à des formations du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour mettre à jour leurs connaissances dans le domaine. Ils ont participé au Forum et au sondage du CIQ. À la suite de ces participations, la secrétaire fera partie du projet de mentorat élaboré par le CIQ.

Mejda Shaeik sf
Secrétaire

AFFAIRES LÉGALES

Utilisation illégale du titre de sage-femme et exercice illégal d'activités professionnelles

Signalement	4
Dossier fermé	2
Poursuite pénale	0
Enquête en cours	2

COMITÉ D'ADMISSION À L'EXERCICE

Mandat

Recommander au Bureau de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) l'admission de toute nouvelle membre. La fonction du comité consiste principalement à appliquer les mesures transitoires reliées au *Règlement sur les critères généraux de compétence et de formation*, conformément à l'article 57 de la *Loi sur les sages-femmes*, par l'application du processus d'évaluation :

- Dossier de mise en candidature
- Étude des dossiers
- Préparation des examens
- Suivi de stages et de cours d'actualisation, s'il y a lieu.

Le Comité d'admission à l'exercice recommande au Bureau la tenue d'examens et la formation d'un comité d'experts pour l'élaboration des examens avec le Centre d'évaluation en science de la santé de l'université Laval (CÉSSUL).

Le Comité d'admission à l'exercice a aussi le mandat d'appliquer les mesures canadiennes de réciprocité.

Membres

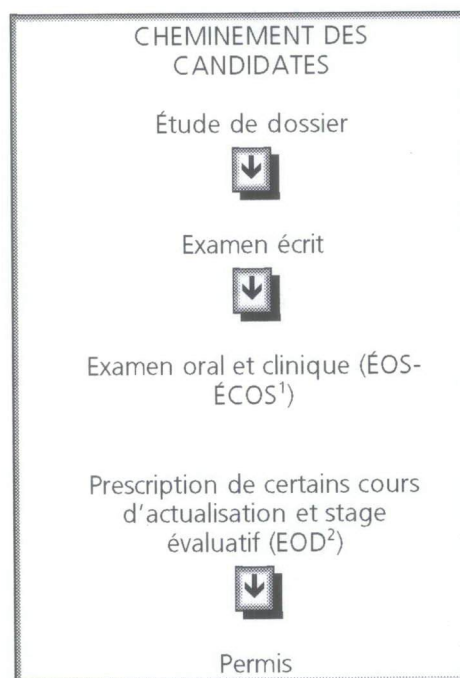
Margaret Moïse sf, responsable jusqu'en mars 2005
Lucie Hamelin sf, responsable à partir de mars 2005
Céline Lemay sf
Zaza Meskine sf

Activités

Le comité s'est réuni à quelques reprises durant l'année. Le processus d'évaluation a été reconduit afin de permettre aux candidates désireuses de devenir membre de l'OSFQ d'être évaluées. Sept (7) candidates se sont présentées aux examens écrits. Deux (2) se sont présentées à l'ECOS et une (1) candidate a eu une prescription de stage, qui n'était pas terminé au 31 mars 2004. Le comité a recommandé l'émission de permis pour les diplômées de l'UQTR, en juin 2004.

Le processus d'évaluation, qui datait du temps des projets pilotes, a été utilisé pour la dernière fois. Toutes les étapes sont sélectives. La participation à une étape est conditionnelle à la réussite de l'étape précédente. Le prochain processus sera déterminé en fonction du *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation* qui doit être adopté par l'Office des professions du Québec.

Lucie Hamelin sf
Responsable du comité



¹ EOS : : Entrevue orale structurée

ECOS : Examen clinique objectif structuré

² EOD : Évaluation par observation directe

COMITÉ PROVISOIRE DE LA FORMATION DES SAGES-FEMMES

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des sages-femmes, conformément au *Règlement sur le comité de la formation des sages-femmes* à venir. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour la profession de sage-femme.

Membres

Raymonde Gagnon sf, responsable à titre de présidente de l'OSFQ
Lise Gagnon sf, représentante pour l'OSFQ
Rémi Tremblay, représentant pour la CRÉPUQ
Huguette Boilard sf, représentante pour la CRÉPUQ
Aline Huot, représentante pour le ministère de l'Éducation

Activités

Le Comité provisoire de la formation a été mis sur pied en 2002 à la suite à des demandes que l'OSFQ a adressées au ministre de l'Éducation et à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ).

Les travaux du Comité provisoire de la formation ont conduit à la participation de l'OSFQ à la détermination des objectifs de l'examen final de type ECOS (examen clinique objectif structuré) avec l'UQTR et ce, pour chaque séance d'examens.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu quatre réunions.

Les travaux du comité ont porté sur la participation à la préparation du projet de *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation* aux fins de la délivrance d'un permis par l'OSFQ. À cette fin, un comité conjoint a élaboré les normes d'équivalences pour les aspects théoriques et pratiques de la formation et les a présentées au Comité provisoire de la formation. Le comité conjoint était composé de deux représentantes de l'OSFQ, soit Mesdames Dominique Porret sf, et Margaret Moïse sf, et de deux représentantes de l'UQTR, soit Mesdames Josée Lafrance sf, directrice du programme de baccalauréat en pratique sage-femme, et de Mejda Shaïek sf, professeure.

Le comité a, par la suite, transmis ses recommandations au Bureau de l'OSFQ.

Les rencontres ont également permis de prendre connaissance de la démarche d'évaluation du programme de baccalauréat en pratique sage-femme. L'UQTR s'est montrée réceptive aux commentaires des différentes instances de l'OSFQ.

Raymonde Gagnon sf
Responsable du comité

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Mandat

- Élaborer un programme de formation continue, le proposer au Bureau de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), l'implanter et l'évaluer.
- Identifier les besoins de formation continue des membres de l'OSFQ.
- Collaborer avec les autres comités de l'OSFQ concernés par la formation continue dont, entre autres, le Comité d'inspection professionnelle et le Comité sur les normes de pratique.
- S'assurer de la réalisation des activités de formation continue proposées avec les différentes instances et organismes, notamment le Réseau Les sages-femmes du Québec (RSFQ).
- Participer aux différentes activités destinées aux comités de formation continue des ordres professionnels et assurer les liens avec les diverses instances : universités, associations canadiennes, etc.
- Informer le Bureau de tout sujet pertinent et réaliser toute tâche qui pourrait lui être confiée.

Membres

Isabelle Brabant sf, responsable
Sinclair Lindsay-Harris sf
Katie Drolet sf

Activités

Durant l'exercice 2004-2005, le Comité de formation continue a organisé un atelier sur l'accouchement vaginal après une césarienne (AVAC), lors de la dernière Assemblée générale annuelle de l'OSFQ. Cet atelier répondait à un besoin des membres de mettre leurs connaissances à jour en ce domaine.

De plus, le Comité de formation continue s'est associé au regroupement Les sages-femmes (RSFQ), pour une formation en Urgences obstétricales. L'Ordre s'était préalablement entendu avec le Regroupement, responsable de l'organisation de cette formation, afin de la rendre accessible aux membres de l'OSFQ. Sinclair Harris a participé à l'organisation de cette formation qui a été donnée aux membres à l'automne 2004 pour la toute première fois au Québec. Cette première expérience de collaboration a très bien fonctionné. Elle devrait se renouveler régulièrement pour permettre aux membres de satisfaire à la demande de l'OSFQ de mettre à jour cette certification à tous les trois ans, et développer un outil pédagogique qui soit adapté aux besoins des sages-femmes du Québec. L'OSFQ reconnaît également la formation donnée par les sages-femmes de l'Ontario ainsi que la certification ALSO et GESTA.

Le Comité de formation continue a en outre participé à l'élaboration des documents d'information pour les parents et les sages-femmes sur l'accouchement à domicile. Ces informations évolueront en fonction des besoins de cette pratique. Une formation sur le sujet a été donnée en collaboration avec le RSFQ en juin et en septembre 2004.

À la demande du Comité d'inspection professionnelle, le Comité de formation continue s'est penché sur la question de la tenue de dossiers pour laquelle des lacunes ou des faiblesses ont été notées dans certains milieux de travail. Le Comité tentera de déterminer quelle serait la meilleure façon de soutenir les membres dans ce geste quotidien et si important de nos pratiques.

Isabelle Brabant sf
Responsable du comité

COMITÉ D'ÉTUDE ET D'ENQUÊTE SUR LES MORTALITÉS ET MORBIDITÉS PÉRINATALES

Mandat

- Recueillir toute information pertinente dans les cas de mortalité ou morbidité périnatales
- Compiler toutes les données nécessaires advenant la mortalité ou la morbidité périnatales.
- Au terme de toute enquête concernant la mortalité ou la morbidité périnatales, remettre au Bureau ses commentaires ou ses recommandations visant l'amélioration de la pratique sage-femme.

Membres

Johanne Gagnon sf, responsable du comité
Isabelle Gascon sf, secrétaire
Caroline Paquet sf

Activités

Au cours de l'année 2004-2005, le comité a finalisé l'élaboration du formulaire d'enquête. Le formulaire de déclaration obligatoire d'un décès périnatal destiné à l'exercice sage-femme est maintenant utilisé pour la collecte de données. Les dossiers soumis pour vérification ont été compilés. Le comité entre dans la phase d'analyse des données.

Le prochain exercice portera sur les dossiers soumis en 2004.

Johanne Gagnon sf
Responsable du comité

REPRÉSENTATIONS À DES COMITÉS EXTERNES

Représentation des membres à différents comités

D'autres membres de l'OSFQ ont participé à des comités et ont concouru à faire avancer de dossiers. L'OSFQ entend souligner leur contribution et faire part à l'ensemble des membres de l'apport indéniable de leur collaboration à différents niveaux.

Leur présence à ces comités a soutenu le développement de la profession et assuré son rayonnement.

Membres

Mejda Shaiek

Comité québécois d'allaitement
Comité de certification Programme initiative amis des bébés (IAB)

Isabelle Brabant

Comité d'orientation pour la mise à jour de la Politique de périnatalité

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

31 MARS 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
 ÉTATS FINANCIERS	
 Résultats	 2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 8



Comptables Agréés
Chartered Accountants
S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Membres du Conseil d'administration de l'Ordre des Sages-Femmes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de "L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC" au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables Agréés.

Montréal,
le 10 juin 2005.

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**RÉSULTATS**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005		2004
PRODUITS			
Subventions de l'Office des professions	96 000	\$	96 000 \$
Cotisations des membres	106 140		71 500
Mise en candidatures - stages et examens	14 750		4 000
Revenus de placements et d'administration	4 218		4 172
	221 108		175 672
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	56 078		65 917
Honoraires d'impartition - bureau et secrétariat	25 225		-
Honoraires professionnels	24 586		18 292
Loyer	13 163		11 887
Réunions du Bureau de l'Ordre	11 381		14 094
Comité d'inspection professionnelle	6 877		7 056
Conseil consultatif	-		1 310
Syndic	-		487
Autres comités de l'Ordre	3 991		6 369
Conception d'examens	13 117		-
Publicité	6 559		7 276
Télécommunications	5 233		4 895
Poste et messagerie	3 996		4 890
Frais de déplacements et d'hébergement - hors comités	2 979		3 936
Assurances	2 824		1 758
Congrès et colloques	2 394		821
Achats de services	2 235		2 030
Fournitures de bureau	2 229		3 166
Imprimerie et documentation	2 081		1 486
Cotisations et abonnements	2 057		1 990
Mauvaises créances	2 000		510
Location d'équipements	1 239		2 855
Frais de réunions	1 047		786
Taxes et permis	567		1 695
Intérêts et frais bancaires	552		475
Frais de représentation	300		892
Formation	130		798
Supervision des stages	-		4 000
Équipements et fournitures (Note 2)	4 213		230
	197 053		169 901
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	24 055	\$	5 771 \$
Résultats (Note 5)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT	96 786 \$	91 015 \$
Excédent des produits sur les charges	24 055	5 771
SOLDE À LA FIN	120 841 \$	96 786 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

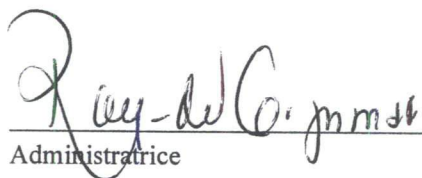
4

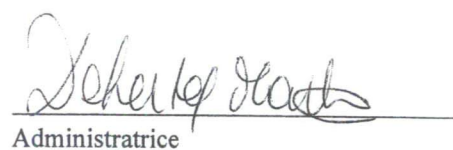
BILAN

AU 31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	90 461 \$	24 055 \$
Placements - marché monétaire	79 526	78 228
Débiteurs (Note 3)	2 083	2 438
Frais payés d'avance et dépôts	2 674	1 606
	174 744 \$	106 327 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Comptes à payer et frais courus	33 439 \$	7 544 \$
Salaires et déductions à la source à payer	5 030	1 997
Taxes de vente à payer	3 632	-
Cotisations de membres perçues d'avance	11 802	-
	53 903	9 541
ACTIFS NETS		
Non grevés d'affectation	120 841	96 786
	174 744 \$	106 327 \$
Engagements contractuels (Note 4)		

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Administratrice


Administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	24 055 \$	5 771 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	355	4 936
Frais payés d'avance et dépôts	(1 068)	845
Comptes à payer et frais courus	25 895	2 517
Taxes de vente à payer	3 632	-
Salaires et déductions à la source à payer	3 033	101
Cotisations de membres perçues d'avance	11 802	-
	43 649	8 399
	67 704	14 170
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 298)	(1 646)
	(1 298)	(1 646)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	66 406	12 524
ENCAISSE AU DÉBUT	24 055	11 531
ENCAISSE À LA FIN	90 461 \$	24 055 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2005

NOTE 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué par le Gouvernement du Québec en vertu du projet de Loi 28, sanctionné le 19 juin 1999. L'objectif de l'organisme est d'assurer la protection du public relativement aux services rendus par ses membres exerçant la profession de sages-femme au Québec.

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

CONSTATATION DES APPORTS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

IMMOBILISATIONS

La politique de l'organisme est de comptabiliser les acquisitions d'immobilisations en charges de l'exercice, conformément aux principes comptables concernant les immobilisations détenues par de petits organismes. Les immobilisations sont comptabilisées sous la rubrique "Équipements et fournitures". Les catégories d'immobilisations acquises se détaillent comme suit:

	Solde 2004		Acquisition		Solde 2005
Équipement informatique	6 200	\$	2 884	\$	9 084
Équipement, mobilier de bureau et fournitures	14 377		1 329		15 706
Système téléphonique	3 238		-		3 238
	23 815	\$	4 213	\$	28 028

NOTE 3 - DÉBITEURS

	2005		2004
Cotisations des membres et mise en candidatures à recevoir	2 083	\$	2 180
Taxes de vente et remboursement de déductions à la source à recevoir	-		258
	2 083	\$	2 438

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2005

NOTE 4 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat de location-exploitation relatif à ses locaux, à effectuer des versements minimums futurs totalisant 13 260 \$, excluant les taxes de vente. Les paiements minimums pour les prochains exercices s'établissent comme suit:

	2006	2007
	12 240 \$	1 020 \$

De plus, l'organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à des équipements de bureau, à effectuer des versements minimums trimestriels de 735 \$, excluant les taxes de vente.

NOTE 5 - RÉSULTATS

MISE EN CANDIDATURES

PRODUITS

	2005	2004
Inscriptions aux examens	14 750 \$	- \$
Inscriptions aux stages	-	4 000
	14 750	4 000

CHARGES

Supervision des stages	-	4 000
Conception d'examens	13 117	-
	13 117	4 000

EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS

1 633 \$ - \$

NOTE 6 - INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les produits de l'Ordre ne provenant majoritairement que de deux (2) sources, notamment les cotisations des membres à 57% (45% en 2004) et la subvention de l'Office des professions à 43% (55% en 2004), leur utilisation est confondue. Toutefois, la subvention de l'Office des professions est, en majeure partie, utilisée pour les salaires et avantages sociaux ainsi que pour les honoraires professionnels.

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. L'organisme ne court aucun risque de crédit important à l'égard d'un membre. Un membre qui ne verse pas sa cotisation est exposé à une radiation du Tableau de l'Ordre.

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2005

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (Suite)**Risque de taux d'intérêts**

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements. Le rendement moyen réalisé est de 1.65% (2.15% en 2004) et le placement est encaissable en tout temps, sans pénalité.

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, du placement, des cotisations à recevoir, des comptes à payer et frais courus ainsi que des salaires à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

PHILOSOPHIE DE LA PRATIQUE SAGE-FEMME

LA PRATIQUE DES SAGES-FEMMES est basée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.

LES SAGES-FEMMES reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles³ de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.

LES SAGES-FEMMES respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance, et à l'expérience de nouveau parent.

LA PRATIQUE DES SAGES-FEMMES s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

LES SAGES-FEMMES encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.

LES SAGES-FEMMES respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

LES SAGES-FEMMES considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.

LES SAGES-FEMMES considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

LES SAGES-FEMMES encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.

³ Afin d'alléger le texte, le féminin est utilisé pour désigner les deux sexes.





430, rue Sainte-Hélène, bureau 405
Montréal (Québec) H2Y 2K7
Téléphone : 514-286-1313
Télécopieur : 514-286-0008
Internet : <http://www.osfq.org>
Courriel : ordresagesfemmes@osfq.org